



Permanences téléphoniques pendant la fermeture liée au COVID19

publié le 19/03/2020

Pendant toute la durée de la fermeture du collège liée au COVID19, des permanences téléphoniques ou par mail sont assurées de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 9h00 à 11h30 les mercredis, par téléphone au 05.45.63.07.42 ou par mail au ce.0160867f@ac-poitiers.fr

Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions de votre compréhension

L'équipe de direction



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.